

Décembre 2018

LE PARCOURS DES INFIRMIERS EN ÎLE-DE-FRANCE

De la formation à l'exercice

Corinne De Berny (IAU îdF)
Catherine Mangeney (ORS Ile-de-France)

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

SYNTHESE

Accéder à l'étude complète sur www.ors-idf.org



Georgia Southern - Flickr

En charge des formations paramédicales et sociales, la Région a confié à l'ORS Île-de-France et à l'IAU Île-de-France la réalisation d'une étude sur les parcours des infirmiers, depuis leur inscription en institut de formation jusqu'au déroulement de leur carrière professionnelle, avec la préoccupation de mieux connaître les flux de mobilité avec les autres régions.

La Région Île-de-France est, depuis l'acte II de la décentralisation, en charge des formations paramédicales et sociales. Elle est responsable de l'élaboration et du pilotage du schéma des formations sanitaires et sociales, pilote la carte des formations et participe au financement des centres de formation (fonctionnement pour le sanitaire et le social, investissement pour le social). Elle a également en charge la gestion des bourses aux étudiants. En parallèle, l'Agence régionale de santé (ARS) est responsable du contrôle et du suivi de la qualité des formations paramédicales, tandis que la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) assure la certification des formations, ainsi que le suivi et le contrôle pédagogique des formations sociales.

La Région Île-de-France a adopté en 2016 son nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016-2022, qui s'articule autour de cinq grandes orientations :

- connaître et faire connaître les métiers et les formations,
- adapter la carte des formations,
- améliorer la gestion des centres et développer la qualité,
- soutenir les publics en formation,
- piloter et animer le schéma.

Au titre des actions préconisées, le schéma prévoit la réalisation de travaux et d'études pour compléter les connaissances, ainsi qu'un partage de données avec les partenaires.

Soucieuse de satisfaire les besoins des territoires en professionnels, la Région a confié à l'ORS Île-de-France et à l'IAU Île-de-France la réalisation d'une étude sur les parcours des infirmiers en Île-de-France, depuis leur inscription en institut de formation jusqu'au déroulement de leur carrière professionnelle, avec la préoccupation de mieux connaître les flux de mobilité avec les autres régions. Ce travail intervient notamment dans un contexte de restructuration de l'offre de formation au sein des 15 groupements hospitaliers de territoire (GHT) constitués en juillet 2016.

Cette première note de cadrage synthétise les informations disponibles sur les parcours de formation et les parcours professionnels des infirmiers, leurs conditions de vie en Île de-France et le volume de professionnels en activité dans la région.

L'essentiel

- Une offre de formation francilienne conséquente et attractive ;
- Un début de carrière qui se fait en Île-de-France ;
- Un déficit d'attractivité pour l'exercice libéral en Île-de-France ;
- Un manque de données pour analyser les parcours professionnels au-delà du premier emploi, pour connaître les pratiques, les conditions de vie et d'exercice en Île-de-France et pour quantifier les mobilités interrégionales et les cessations d'activités ;
- Une universitarisation des études et un développement des pratiques avancées : plus de flexibilité et de nouvelles opportunités de carrière.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les IFSI franciliens forment aussi des jeunes originaires de province

Avec environ 5 700 étudiants inscrits en première année de formation infirmière en 2015, l'Île-de-France se distingue des autres régions françaises par un fort déséquilibre entre l'afflux de nouveaux inscrits originaires d'autres régions (en 2016, plus de deux nouveaux inscrits dans un IFSI francilien sur dix ne vivaient pas en Île-de-France un an avant leur entrée en formation) et un très faible taux d'étudiants franciliens partis s'inscrire dans une autre région (4 %).

Des élèves infirmiers plus souvent issus de milieux sociaux modestes

Près de la moitié des élèves infirmiers ont un père ouvrier ou employé, contre 28 % seulement tous étudiants confondus. En Île-de-France comme dans les autres régions françaises, 60 % des étudiants en formation d'infirmier bénéficient d'une prise en charge financière. Les aides les plus fréquentes sont les aides régionales, qui touchent une part croissante des étudiants (27 % en 2015), et dans une moindre mesure les indemnités versées aux demandeurs d'emploi (15 %).

La disparition des quotas pourrait n'avoir qu'un effet limité

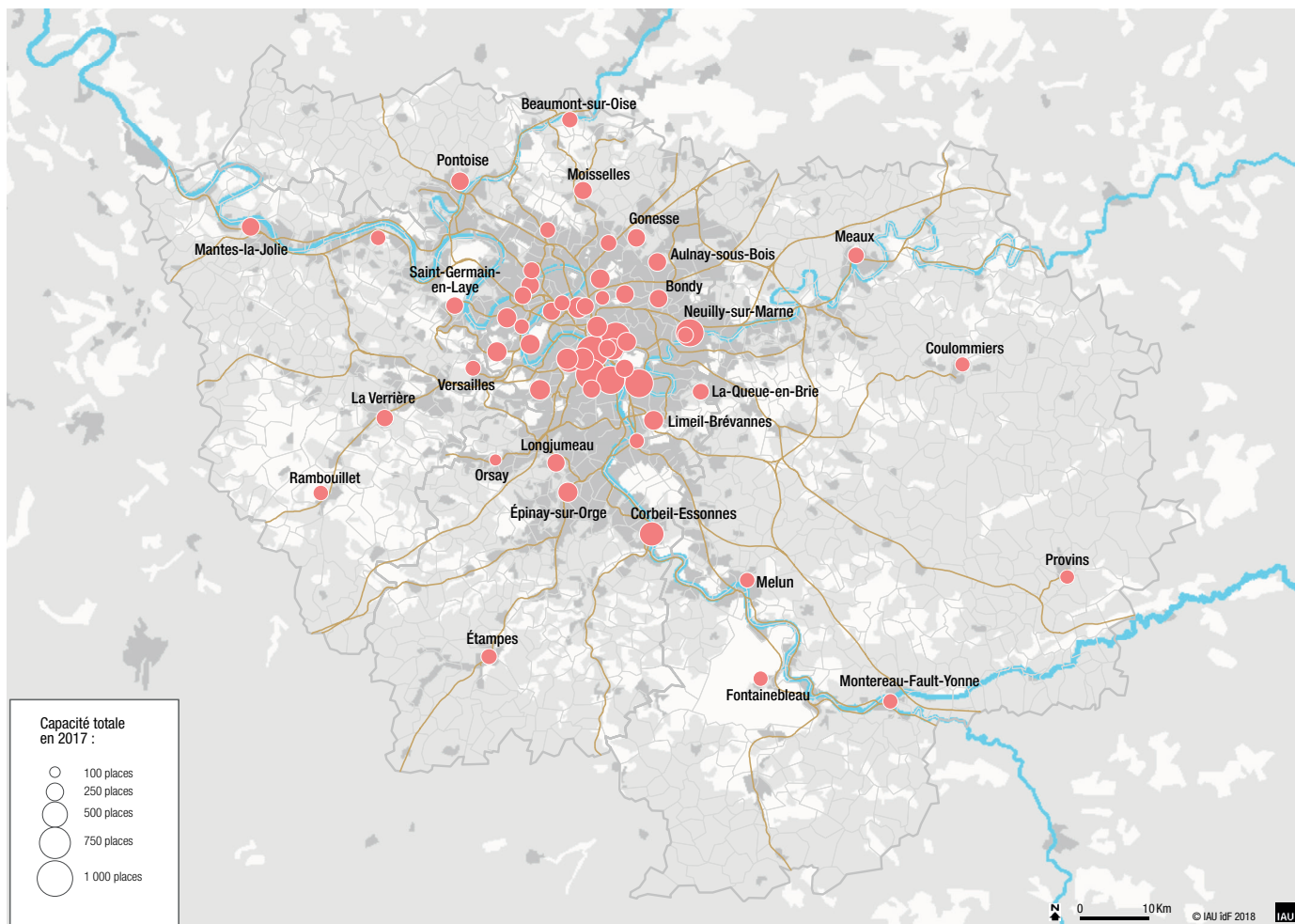
Jusqu'à présent, l'entrée en formation se faisait sur concours. Les quotas représentaient la limite maximale jusqu'à laquelle les Régions pouvaient aller pour autoriser des ouvertures de places. Pour autant, en Île-de-France, le niveau des autorisations a toujours été contraint par le nombre de places effectivement disponibles. Ainsi, en 2017, on dénombrait 5 947 places autorisées à l'entrée en formation, soit seulement 91 % du quota. Ainsi, l'abandon des quotas en 2019 pourrait ne pas porter à conséquence de manière significative dans la région, les capacités de formation prenant le relai des quotas pour opérer une sélection des étudiants admis en première année.

Méthodologie

➔ Cette note de cadrage synthétise les informations disponibles sur les parcours de formation et les parcours professionnels des infirmiers, leurs conditions de vie en Île de-France et le volume de professionnels en activité dans la région. Elle met également en évidence le manque de données pour suivre les parcours et les conditions de vie et d'exercice des infirmiers en Île-de-France.

➔ Elle s'appuie principalement sur des données de la Drees, de l'ARS, de l'INSEE, ou d'enquêtes (enquête « générations » du CEREQ, enquêtes de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers).

Fig 1 : Cartographie des instituts de formation en soins infirmiers en Île-de-France en 2018



L'Île-de-France compte 61 IFSI y compris celui du lycée Rabelais à Paris financé par le ministère de l'Éducation nationale. À l'exception de ce lycée et de l'IFSI de la Fondation Léonie Chaptal dont les activités sont dédiées aux soins à domicile, tous les centres de formation sont situés à proximité d'un hôpital. Si l'on observe une concentration des établissements en cœur d'agglomération, la formation demeure bien implantée dans les pôles urbains de grande couronne.

Une insertion professionnelle rapide mais des services délaissés

Les jeunes diplômés formés en Île-de-France continuent à bénéficier d'une insertion professionnelle rapide, malgré une baisse des tensions sur le marché de l'emploi. Leur premier emploi se situe très majoritairement en Île-de-France (86 %) et dans un établissement de santé. Cependant, certains services restent peu attractifs auprès des professionnels. C'est le cas de la psychiatrie, des Ehpad et des urgences.

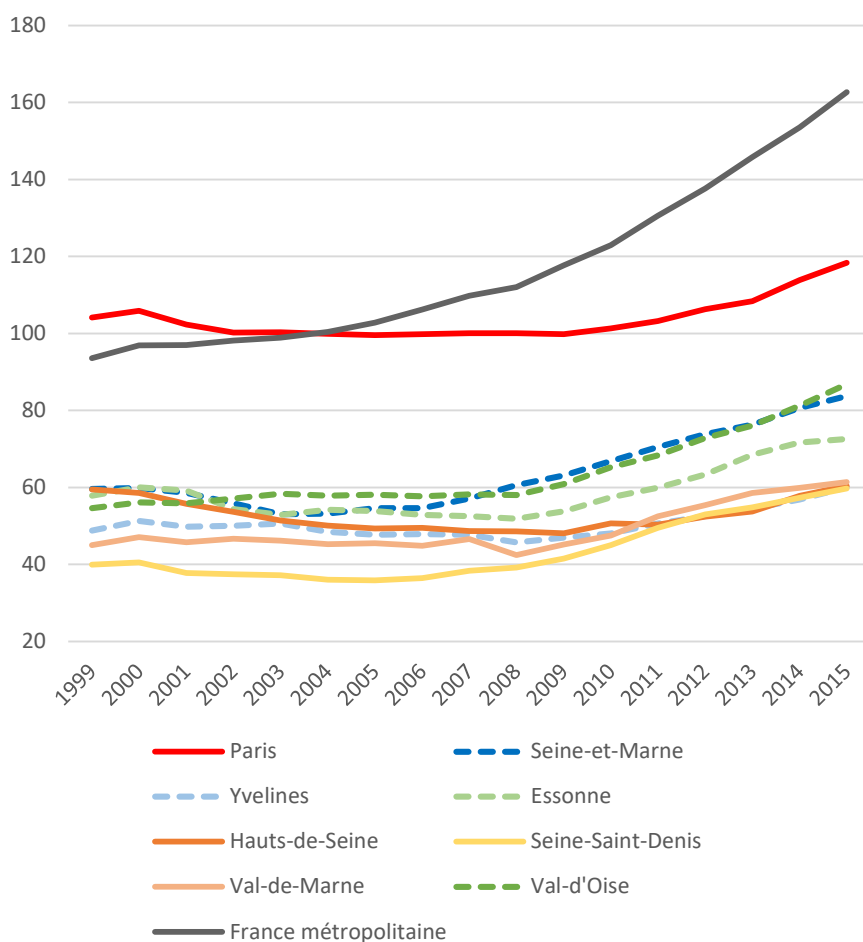
Des densités d'infirmiers libéraux en Île-de-France parmi les plus faibles de France

Les départements d'Île-de-France figurent parmi les moins dotés de France en infirmiers libéraux, une situation qui devrait perdurer selon les simulations de la Drees. Le nombre de professionnels libéraux progresse moins vite en Île-de-France que dans les autres régions, et les incitations mises en œuvre dans les zones les plus carencées peinent à porter leurs fruits, en partie du fait de l'absence de médecins prescripteurs.

De nouvelles opportunités de carrière pour les infirmiers

Après les possibilités de spécialisation et l'universitarisation des formations, deux décrets et trois arrêtés du 18 juillet 2018 ont mis en place le cadre juridique nécessaire au déploiement des infirmiers de pratique avancée (IPA). Pour accompagner cette évolution, est instaurée une formation complémentaire en deux ans, conduisant à un diplôme d'infirmier en pratique avancée, diplôme d'Etat délivré par l'université et reconnu au grade de master. Cette nouvelle pratique devrait apporter aux infirmiers une nouvelle reconnaissance en termes de statut et de rémunération, permettant ainsi peut-être de relancer les évolutions de carrières « verticales » des infirmiers et de motiver les jeunes à emprunter cette voie.

Fig 2 : Evolution des densités d'infirmiers libéraux et mixtes pour 100 000 habitants depuis 1999



Source : Drees – Adeli - Eco-santé, 2016

LA FORMATION AUX ÉTUDES DE SOINS INFIRMIERS

Actuellement, le concours d'admission en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) est l'unique voie d'accès pour devenir infirmier (il va être supprimé en 2019 et l'entrée en IFSI se fera via la plate-forme Parcours Sup).

Une fois un IFSI intégré, l'élève infirmier suit, pendant trois ans, une formation partagée entre l'IFSI et les lieux de stages. Selon son statut, il peut bénéficier d'un financement des études différent. Les personnes de moins de 26 ans peuvent travailler en alternance, grâce à l'apprentissage. Les salariés reçoivent une aide partielle ou totale et même un maintien de salaires. Les demandeurs d'emploi ont le droit à des aides externes d'organismes comme le Conseil régional ou Pôle emploi.

Suite à la réussite des examens, le(a) professionnel(le) reçoit son diplôme d'Etat.

Il peut ensuite exercer en tant que salarié d'un hôpital (établissement public ou privé), d'un service de soins infirmiers à domicile, d'un établissement scolaire, d'une structure de médecine du travail, d'une maison de retraite, d'un centre de réadaptation, d'un centre anti-cancéreux ou de soins palliatifs, d'une entreprise... ou s'installer en libéral.

Les instituts de formation en soins infirmiers sont rattachés majoritairement à des hôpitaux publics (environ 86 % en France) ou privés à but non lucratif (4,7 %). Quelques instituts dépendent de la Croix Rouge Française (9 %).

ENSEIGNEMENTS

Plus de 5 000 infirmiers sont diplômés chaque année dans les centres de formation de la région Île-de-France. La part des étudiants originaires d'autres régions ou de l'étranger dépasse 20 % à l'entrée en formation, tandis que peu d'étudiants franciliens partent en formation d'infirmier dans d'autres régions. Cette attractivité des écoles pourrait traduire une moindre appétence des jeunes franciliens pour cette formation, alors que les possibilités d'orientation sont très variées dans la région. L'analyse de l'accessibilité des centres de formation, et si possible celle des vœux exprimés sur ParcoursSup à compter de la rentrée 2019, pourront permettre d'éclaircir cette question.

De nombreuses réformes ont été engagées par l'Etat pour la formation d'infirmier : universitarisation depuis 2009, suppression des quotas et du concours d'entrée dès la rentrée 2019, création en 2018 d'un nouveau diplôme d'Etat d'infirmier de pratique avancée reconnu au grade de master, qui ne seront pas sans conséquences sur les parcours de formation, leur durée, les abandons, etc. La suppression du concours d'entrée en particulier devrait conduire les instituts de formation à mettre en place des sessions de remise à niveau jusque-là proposées par d'autres établissements d'enseignement. En effet, plus d'un étudiant sur cinq entré en formation en 2015 était auparavant inscrit dans une formation préparatoire.

Malgré les efforts consentis par une partie des instituts de formation, l'observation des conditions de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés reste à consolider. La connaissance des parcours professionnels suite au premier emploi est encore moins développée faute de données disponibles, de même que celle des pratiques et conditions d'exercice des professionnels. Plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer ces connaissances. La Région Île-de-France prépare la mise en place d'une enquête auprès des jeunes diplômés six mois après leur sortie de formation, qui devrait démarrer en 2020. Plus récemment, l'Union régionale des professionnels de santé infirmiers d'Île-de-France projette la réalisation d'une enquête sur les pratiques et conditions d'exercice des infirmiers libéraux, sur le modèle de celle réalisée par l'URPS Pays de la Loire en 2015. L'URPS a contacté l'ARS Île-de-France et le Conseil régional pour solliciter un financement. A condition d'adapter le questionnaire et d'étendre le champ aux infirmiers salariés, cette enquête pourrait contribuer à une meilleure connaissance des parcours, des conditions d'exercice et de vie des professionnels exerçant dans la région. Elle permettrait d'identifier d'éventuels moments de rupture dans les parcours, d'évaluer les mobilités géographiques et aussi de faire ressortir les points forts de l'Île-de-France. Enfin des améliorations sont apportées au répertoire Adeli système d'information national sur les professionnels de santé, dans l'objectif d'augmenter sa fiabilité.

Pour en savoir plus

ARS Île-de-France, novembre 2017.
Rapport d'activité des formations paramédicales en Île-de-France 2016.

CASTERAN-SACRESTE B., 2016. Profil des infirmiers en formation en 2014, Drees, Etudes et Résultats n°982.

CONSEIL REGIONAL d'Île-de-France, 2017. Lutte contre les déserts médicaux, CR 2017-126, rapport présenté au conseil régional et approuvé le 21 septembre 2017.

DRJSCS Île-de-France, La formation aux professions de santé en Île-de-France, Exploitations statistiques des enquêtes 2011 à 2015.

GONNARD S., PARDINI B., 2016. L'emploi et la formation des infirmiers franciliens, rapport d'études Défi Métiers.

ORS et URPS Pays de la Loire, 2016. Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice des infirmiers libéraux des Pays de la Loire, résultats de l'enquête 2015.



Observatoire régional de santé Île-de-France

15, rue Falguière

75015 PARIS

www.ors-idf.org

Président : Dr Ludovic Toro

Directeur de la publication : Dr Isabelle Grémy

L'ORS Île-de-France, département autonome de l'IAU Île-de-France, est un observatoire scientifique indépendant financé par l'Agence régionale de santé et le Conseil régional d'Île-de-France.

ISBN 978-2-7371-1919-4